

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 856.951

Classification internationale

N° 1.293.043

E 04 f



Carreau de revêtement de sol.

Société anonyme dite : ÉTABLISSEMENTS PIRAUD PLASTIQUES résidant en France (Vienne).

Demandé le 27 mars 1961, à 16^h 39^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 2 avril 1962.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 19 de 1962.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'invention concerne un carreau de revêtement de sol.

L'invention a pour but de réaliser des carreaux de sol faciles à poser, ne nécessitant aucun outillage ni aucun collage, permettant des combinaisons de couleurs variées.

Les carreaux de sol, objet de l'invention, ont de plus l'avantage d'être déposés aussi facilement qu'ils peuvent être mis en place, ce qui permet par exemple, de modifier le dessin réalisé pour en refaire un autre.

Selon l'invention, le carreau est caractérisé en ce qu'il est constitué en matière élastique, de préférence en chlorure de polyvinyle, qu'il présente sur deux côtés adjacents un décrochement par rapport à sa face supérieure et, sur les deux autres côtés, un décrochement par rapport à sa face inférieure, la somme des hauteurs des deux décrochements étant égale à l'épaisseur du carreau, de sorte que les fonds des deux décrochements sont sur un même plan parallèle aux faces, et en ce qu'il présente un bourrelet saillant sur le fond d'un décrochement et une rainure de forme correspondante creusée dans le fond de l'autre décrochement, de sorte que deux carreaux semblables peuvent être juxtaposés et assemblés par l'engagement élastique du bourrelet de l'un dans la rainure de l'autre moyennant une simple pression normale aux faces des carreaux.

Le bourrelet peut présenter en section une largeur maximum supérieure à la largeur de l'ouverture de la rainure.

Le bourrelet et la rainure peuvent avoir une section en queue d'aronde.

Le carreau peut comporter sur sa face inférieure des alvéoles destinées à lui conférer plus de souplesse.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à des modes de réalisation donnés à titre d'exemple seulement et représentés aux figures annexées :

Figure 1 est une vue en plan de la face inférieure d'un carreau;

Figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1;

Figure 3 est une vue en plan de la face supérieure du carreau de la figure 1;

Figure 4 est une vue en plan de la face inférieure d'un carreau, selon une variante de réalisation;

Figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V-V de la figure 4;

Figure 6 est une vue en plan de la face supérieure du carreau de la figure 4.

Le carreau des figures 1, 2 et 3 comporte une face inférieure 1 destinée à venir au contact du sol et une face supérieure 2, ladite face 1 comportant une série d'alvéoles 3 destinées à conférer au carreau qui est en matière élastique, par exemple en chlorure de polyvinyle, plus de souplesse.

Le carreau comporte sur deux de ses côtés adjacents 4 et 5 un décrochement 9 tourné vers sa face inférieure 1, une rainure longitudinale 8 étant pratiquée dans ledit décrochement 9.

Sur les côtés 6 et 7, opposés aux côtés 4 et 5, le carreau comporte un décrochement tourné vers la face supérieure 2 et solidaire d'un bourrelet longitudinal 11, de forme correspondant à celle de la rainure 8, la somme des épaisseurs des décrochements 9 et 10 étant égale à l'épaisseur du carreau.

On comprend que grâce aux carreaux selon l'invention, on pourra aisément et très rapidement recouvrir un sol. En effet, on pourra juxtaposer et assembler des carreaux identiques par l'engagement élastique du bourrelet 11 d'un carreau dans la rainure 8 de l'autre carreau et ainsi de suite, par simple pression sur la face 2 des carreaux, sans avoir à soulever un bord pour glisser le décrochement correspondant.

De préférence, le bourrelet 11 aura sa plus grande dimension supérieure à l'ouverture de la

[1.293.043]

— 2 —

rainure, afin qu'il puisse pénétrer dans ladite rainure élastiquement.

On pourra réaliser des revêtements de sol ayant un aspect décoratif en utilisant des carreaux de différentes couleurs, de manière à former des dessins. Ces carreaux pourront être déposés aussi facilement que posés, et on pourra à volonté modifier les dessins de manière à obtenir d'autres aspects.

Aux figures 3, 4 et 5 on a représenté une variante de réalisation dans laquelle le bourrelet 11 a, en section, la forme d'une queue d'aronde, la rainure 8 ayant une section correspondante.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisations qui viennent d'être décrits et qui ont été représentés aux figures annexées, on pourra y apporter des modifications de détails, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

L'invention concerne un carreau de revêtement de sol, caractérisé notamment par les principaux points suivants, considérés isolément ou suivant toutes combinaisons :

1° Il est constitué en matière élastique, de préférence en chlorure de polyvinyle, il présente sur

deux côtés adjacents un décrochement par rapport à sa face supérieure, et, sur les deux autres côtés, un décrochement par rapport à sa face inférieure, la somme des hauteurs des deux décrochements étant égale à l'épaisseur du carreau, de sorte que les fonds des deux décrochements sont sur un même plan parallèle aux faces, et en ce qu'il présente un bourrelet saillant sur le fond d'un décrochement et une rainure de forme correspondante creusée dans le fond de l'autre décrochement, de sorte que deux carreaux semblables peuvent être juxtaposés et assemblés par l'engagement élastique du bourrelet de l'un dans la rainure de l'autre moyennant une simple pression normale aux faces des carreaux;

2° Le bourrelet présente en section une largeur maximum supérieure à la largeur de l'ouverture de la rainure;

3° La rainure et le bourrelet ont une section en queue d'aronde;

4° Le carreau comporte sur sa face inférieure des alvéoles.

Société anonyme dite :
ÉTABLISSEMENTS PIRAUD PLASTIQUES

Par procuration :
Cabinet FABER

N. 1.293.043

Société Anonyme dite : 2 planches. - Pl. I
Établissements Piraud Plastiques

Fig. 1

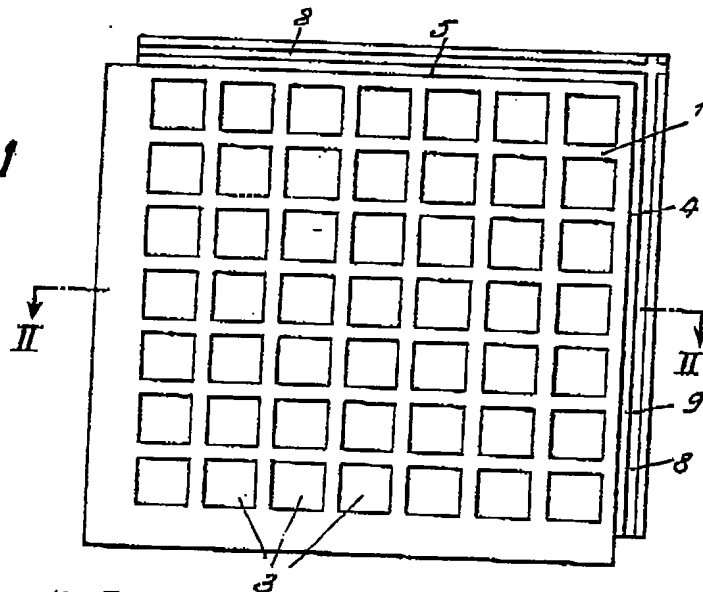


Fig. 2

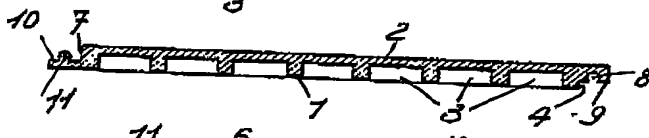
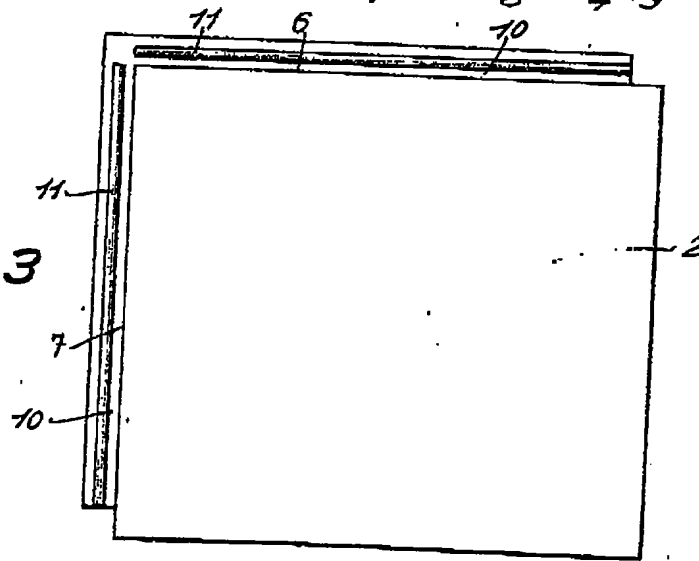


Fig. 3



N. 1.293.043

Société Anonyme dite : 2 planches. - Pl. II
Établissements Piraud Plastiques

